

# MAIRIE DE THEZAC

8. Rue Jacques de Thézac

17600 THEZAC

Tel : 05.46.94.82.37

@ : mairie@thezac17.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Charente  
Maritime

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal Du 13 mars 2023 – 20h00

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué le 07 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme Louissette ROLLAND Maire,

**Etaient présents :** Mme Louissette ROLLAND, Mme Catherine HERAULT, Mme Cindy MARTIN, Mme Isabelle GELISSE, M. Pierre BRIDIER, M. Stéphane FLEURET ; M. Bruno BETELAUD, M. Jean-Luc RENOU, M. Christophe TETARD ; M. Marc BIESSE ; M. Alain GOURBIL

**Excusé(e-s) sans pouvoir :**

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Absent(e-s) :**

**Secrétaire de séance :** M. Marc BIESSE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 11

**Nombre de conseillers présents :** 11

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, elle a procédé en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Marc BIESSE est désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) accepte.

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 janvier 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 30 janvier 2023.

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité étant entendu que les conseillers absents lors de la séance du 30 janvier 2023 n'ont pas pris part au vote

### Ordre du jour :

- **Vote des Taux d'impositions**
- **Subventions aux associations**
- **CR commissions bâtiments et voirie**
- **Devis Voirie**
- **Devis électricien**
- **Questions diverses**

## Vote des TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,** par 06 voix POUR, 05 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S),

**POUR :** Mme Cindy MARTIN, Mme Isabelle GELISSE, M. Pierre BRIDIER, M. Stéphane FLEURET ; M. Bruno BETELAUD ; M. Marc BIESSE

**CONTRE :** Mme Louissette ROLLAND, Mme Catherine HERAULT ; M. Jean-Luc RENOUE, M. Christophe TETARD ; M. Alain GOURBIL

**DECIDE** de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 35.36. %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 32.58 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) 9.73 %

---

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Madame le Maire informe le conseil municipal de toutes les demandes de subvention qui ont été faites pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré,** le conseil municipal à l'**unanimité** accorde les subventions suivantes aux associations pour 2023 :

Associations	Subventions
<b>ACCA THEZAC</b>	300.00€
<b>ÉCOLE DE MEURSAC</b>	200.00€
<b>BANQUE ALIMENTAIRE SAUJON</b>	97.00€
<b>UN HOPITAL POUR ENFANTS</b>	100.00€
<b>APOGE COURSE CYCLISTE</b>	70.00€

---

## Comptes-rendus COMMISSION DES CHEMINS et COMMISSION DES BATIMENTS

Madame le Maire fait part au conseil municipal des comptes rendus établis lors des commissions bâtiments et Chemins :

### COMMISSION DES CHEMINS

- Modification de la sortie de la route en sens unique venant du lotissement au niveau de la route de Meursac pour revenir sur le Bourg, il faudrait poser des bordures pour délimiter la route, déterminer la limite avec la maison située dans l'angle.

- Envisager la réfection de la route de Fontrouil, (direction les Epeaux), qui commence à se détériorer, notamment sur les côtés.

- Revoir la Route de La font qui est abimée, surtout sur la partie entre les bordures en trottoirs, préconisation d'éberner des 2 cotés, pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, la route est très encaissée par endroit.

- Trous à boucher sur la rue des Chateliers.

## COMMISSION DES BATIMENTS

- Salle des fêtes :

Souhait d'effectuer un audit et diagnostic acoustique par une entreprise ou personne qualifiée, afin de nous aiguiller dans les travaux à effectuer pour améliorer les qualités sonores tout en ayant une incidence sur l'isolation, et le mode de chauffage.

- Eglise :

Demande de devis pour reboucher les trous dans les murs au-dessus de l'autel.

- Cimetière :

Demande à bêcher la terre du jardin du souvenir, semer du gazon et planter une ou deux plantes (ex : hortensias), dans l'angle du mur coté route.

- Lotissement :

Réflexion sur la création d'un accès direct du lotissement au centre du village.

---

## DEVIS VOIRIE

Madame le Maire donne lecture des devis reçus du Syndicat de la voirie 17 pour la réfection et la réparation de la voirie communale :

- **VC 106 – Rue des Versennes**

Réfection du carrefour avec la RD 17 avec bordure et enrobé à chaud : 9 511.33 € HT – **11 413.60 € TTC**

- **VC 2 - Route de Fontrouil**

Réparation de la rive au PATA côté Thézac sur 290 m : 311.50 € HT – **373.80 € TTC**

- **VC 7 – Rue de la Font** (*SS total – 1 024.80 € HT*) / **VC 1 Rue de Chez Naud** (*SS total – 11 817.52 € HT*)

Revêtement 120x4 bicouche (Mitoyen Meursac) : 12 842.32 € HT – **15 410.78 € TTC**

- **VC 2 Route de Fontrouil**

Réalisation d'un ECF 800 x 5.00 : 45 331.84 € HT – **54 398.21 € TTC**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, et à l'unanimité, le Conseil municipal  
**DEMANDE** des devis supplémentaires.

---

## DEVIS ELECTRICITE SALLE DES FETES

Madame le Maire informe le conseil municipal que, suite au contrôle de conformité de la salle des fêtes effectué par l'APAVE, il apparait que des travaux de mise en conformité sur l'armoire électrique sont nécessaires et donne lecture du devis reçu.

EIRL Laurent PERREAUD : 1 331.53 € TTC

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, et à l'unanimité, le Conseil municipal

**ACCEPTE** le devis proposé

**AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ce sujet

---

## QUESTIONS DIVERSES

. L'entreprise Laine annonce la fin de son activité de fauchage et d'élagage il est nécessaire de faire une demande de devis à d'autres prestataires.

. Semis de gazon au columbarium.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h35

Le secrétaire de séance  
M. Marc BIESSE

Le Maire  
Louisette ROLLAND